

La Commission d'Attribution des places en Multi-Accueils

Toute demande d'accueil est examinée en Commission d'Attribution des places en Multi-Accueils (CAMA), selon les modalités prévues au règlement interne des CAMA défini par la Ville et présenté ci-contre.

Documents

[La Commission d'Attribution des places en Multi-Accueils 2024](#)